



Banquette

Mars 2016

Revue de la Communauté de Communes

du Pays de Stenay



Sommaire

Edito	2
Nouveau visage à la CODECOM	2
Ouverture du Pôle des services	3
Parking zone des services	4
Le rôle des genêts	5
Projet : Unité de méthanisation	6
Valoriser les déchets électriques	7
Les Nouveaux Temps périscolaires	8
Quel avenir pour le pays de Stenay	10
Les p'tits paniers de Stenay	11
Nouvelle installation à la pépinière d'entreprises	12



Autreville St Lambert - Baâlon - Beauclair - Beaufort - Brouennes - Cesse - Halle sous les côtes - Inor - Lamouilly - laneuville sur Meuse - Luzy Saint Martin - Martincourt - Moulins Saint Hubert - Mouzay - Nepvant - Olizy sur Chiers - Pouilly sur Meuse - Stenay - Wiseppe



Vers une nouvelle Assemblée aux périmètres élargis.

Nous sommes entrés dans la dernière année de vie de notre CODECOM à 19 communes. Au 1^{er} janvier 2017, nous serons obligatoirement (et à minima) fusionnés avec le Val Dunois mais peut-être aussi avec le Pays de Montmédy selon le résultat des propositions émises par les territoires et présentées en CDCI.

Fort de ces propositions, la Commission Départementale rendra son avis définitif pour le 29 mars.

Ainsi donc, après le 01/01/2017, la nouvelle assemblée mettra en place son bureau, fixera le nouveau cap, et statuera sur les nouvelles compétences à partager.

Il nous reste donc un an pour travailler ce futur partenariat qui, je l'espère, donnera plus de moyens à cette nouvelle structure.

En attendant ce grand rapprochement, je vous souhaite une bonne lecture.

Un nouveau visage à la Codecom

Mlle Margot MOSRIN a rejoint l'équipe du personnel de la CODECOM depuis le premier décembre dernier au service environnement pour une double mission :

- **Natura 2000**

Elle aura en charge la coordination et le développement des actions, ainsi que la mise en valeur des sites pour les zones Natura 2000 des cantons de Stenay et Montmédy.

- **Territoire à Energie Positive Croissance Verte**

L'animation, la mise en œuvre et la coordination des différentes actions :

- le suivi du dossier de mise en place du PLUI,
- la mise en place d'actions liées au diagnostic et à la rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux,
- la mise en place d'actions pour la rénovation énergétique de l'habitat privé,
- le suivi du projet de création d'une voie verte,
- mise en place de la borne de recharge pour véhicule électrique.

Originaire des Pyrénées Atlantiques, pour obtenir son diplôme d'ingénieur agronome (spécialité environnement), elle n'a pas hésité à effectuer de nombreux déplacements qui l'ont menée jusqu'au Danemark où elle a travaillé sur un projet de gestion d'espaces naturels. Nous lui souhaitons plein de réussite au sein de la Codecom.

Cet emploi est financé par l'ADEME dans le cadre du Label « Territoire à Energie Positive Croissance Verte » obtenu par la CODECOM et par la Direction Régionale de l'Aménagement et de l'Environnement en Lorraine (DREAL) et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour le volet Natura 2000.



STOP INFO

Une association du territoire, "l'Association des 6 clochers" dispose d'un chapiteau pouvant être utilisé pour toute manifestation.

Location possible.

Renseignements auprès de Daniel DUPUIS, Maire de Luzy Saint Martin.



Ouverture en janvier 2016

Alors que nous vous en parlons depuis plusieurs éditions, le Pôle des Services Publics a ouvert ses portes au public le 18 janvier 2016.

Les travaux sont en cours de finition depuis le mois de novembre et les essais de chauffage ont eu lieu début janvier.

Rappelons que le Pôle des Services regroupe les services administratifs et techniques de la CODECOM et la Maison des Services Intercommunale. A noter que les services de la Trésorerie de Stenay ont fermé définitivement leurs portes dans les locaux situés rue Laennec, afin d'être transférés à Doulcon. Toutefois, un bureau est mis à leur disposition au sein du Pôle des Services Publics et des permanences seront tenues tous les matins (sauf le mercredi) de 8h30 à 12h par un agent de la Trésorerie de Dun-Varennes-Stenay.



Vue sur les bureaux



Accueil du Pôle des services

Afin de pouvoir offrir des possibilités importantes en terme de lieux de réunions ou de formation, les élus ont souhaité pouvoir disposer d'une salle de réunion d'une capacité de plus de 100 places assises. Elle pourra être mise à disposition des organismes présents au Pôle des Services Publics pour leurs réunions d'informations ou de formations, ainsi qu'à toute entreprise ou organisme intéressé de la Meuse et même des Ardennes.

A noter que cette salle peut être divisée en deux, d'une capacité d'environ 50 personnes chacune. Enfin, il convient de préciser qu'une petite salle peut être proposée pour des formations ou des réunions en groupes restreints (6-8 personnes).

Le Pôle des services à quelques jours
de la fin des travaux



Un parking pour la zone des services publics

Le parking de l'ancien Intermarché a été complètement refait à neuf, afin de pouvoir répondre aux exigences environnementales et relatives au changement de destination du bâtiment.

A la demande des services de l'Etat et afin d'éviter tout problème d'inondations sur le site (comme cela a pu être constaté auparavant dans les locaux commerciaux), des noues ont dû être créées entre les places de stationnement. Elles permettront de récupérer et de favoriser l'écoulement des eaux de parking et venant des fossés.

Dans l'objectif d'éviter des passages de véhicules à des vitesses élevées sur le parking, il a été décidé de fermer complètement l'accès à la zone aux voitures et camions en venant du secteur des Glacis et de la Résidence Vauban. Un espace vert est créé à cette occasion. Toutefois, il sera possible de stationner le long du chemin de ronde, car quelques places de parking seront réalisées. Les personnes pourront alors rejoindre à pieds le Pôle des Services, la pharmacie ou la future Maison de Santé.

L'accès en venant de la route départementale sera, lui aussi, complètement modifié. La collectivité a choisi de suivre les prescriptions de l'Agence Départementale

d'Aménagement (Conseil Départemental de la Meuse) et de la Direction Départementale des Territoires, qui ont proposé des aménagements permettant d'assurer une meilleure sécurité des véhicules et des personnes.

Enfin, dans le cadre du Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte, des aires de covoiturage et de recharge pour véhicules hybrides et électriques se côtoieront sur le site afin de proposer aux personnes de recharger leur véhicule pendant leur passage sur la zone ou bien de laisser leur voiture (ou leur vélo ou leur moto) sur le site, pendant qu'ils covoiturent.

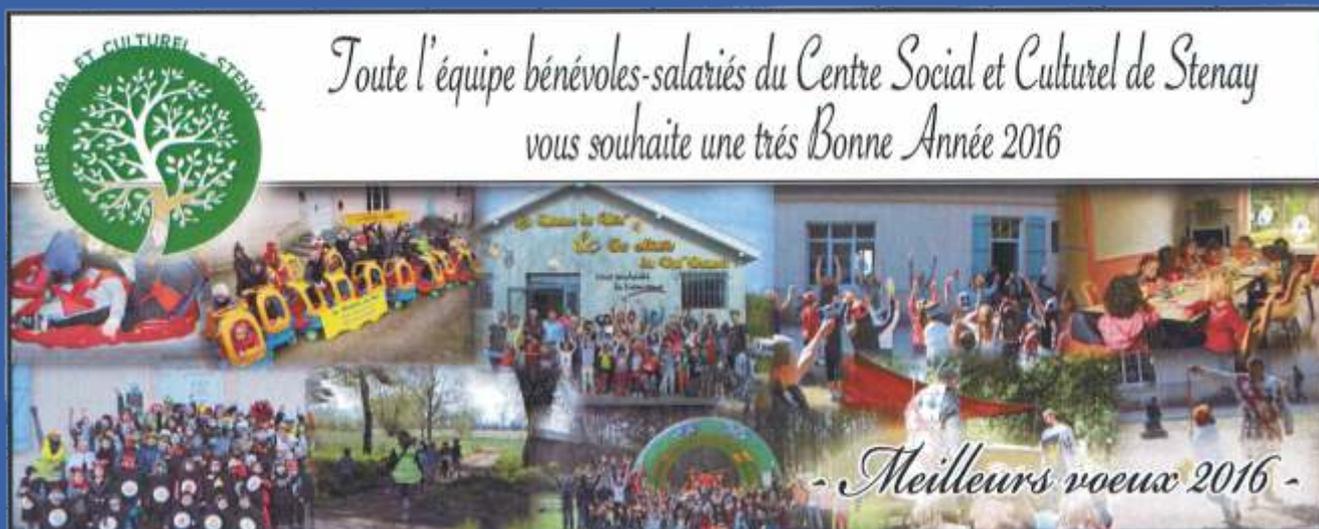
Il est à noter que plus aucun véhicule lourd (camion, remorque,...) ne pourra stationner sur ce parking.



Exemple de borne de recharge électrique



Pour plus d'informations sur le Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte, n'hésitez pas à consulter les pages dédiées sur notre site internet : www.cc-paysdestenay.fr



Le rôle des Genêts, toujours présent sur votre territoire !

Cet été vous avez pu apercevoir des individus stationnés dans les prairies des bords de Meuse, affublés de jumelles et de casquettes. Il s'agissait des volontaires du CPIE de Meuse et de ses partenaires, qui réalisaient un comptage du fameux rôle des Genêts dans le cadre du document d'objectif de la zone Natura 2000 « Vallée de Meuse – secteur de Stenay ». Ce comptage annuel permet de déterminer l'évolution de la population de Rôle afin de conclure sur l'efficacité des mesures prises pour sa préservation.



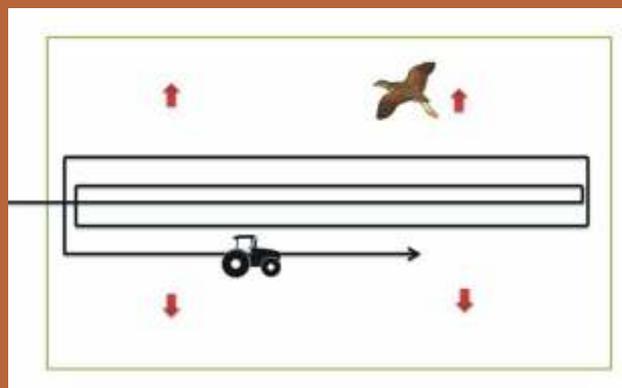
Quelles sont ces mesures et comment se déroule la démarche ?

Après un diagnostic préalable des parcelles, une carte des habitats a été réalisée afin de déterminer les parcelles concernées par le programme de préservation. Suite à cela, les agriculteurs de la zone ont pu s'engager volontairement à suivre un cahier des charges précis en échange d'une rémunération.

Ce cahier des charges présente les diverses mesures auxquelles ils peuvent prétendre en fonction de la nature de leur parcelle (en fonction du diagnostic) et de la gestion qu'ils y appliquent : prairie pâturées, prairies fauchées... Ce sont les Mesures Agro-Environnementales (MAE). L'engagement des agriculteurs est signé pour 5 ans.

Au printemps, le CPIE de Meuse, animateur du site, réalise un pré-comptage des rôles afin de connaître leur localisation approximative et leur nombre. Puis, en été, au moment de la fauche tardive des prairies du

bord de Meuse, les volontaires se stationnent aux coins des parcelles en cours de fauchage, guettant l'envol des oiseaux. Les agriculteurs ont pour recommandation d'adopter un fauchage centrifuge, de manière à ne pas empêcher le rôle de s'envoler. Chaque oiseau observé est alors comptabilisé.



Pour plus d'informations sur NATURA 2000, n'hésitez pas à consulter les pages dédiées sur notre site internet : www.cc-paysdestenay.fr

Cette année, le bilan de l'arrivée des nouvelles mesures Agro-Environnementales a été positif car plusieurs agriculteurs sont entrés dans la démarche et les autres ont renouvelé leur engagement. Le comptage réalisé lors des fauches s'est bien déroulé et le rôle a pu être observé sur plusieurs parcelles.

D'autres espèces importantes ont également été observées, telles que le Tarier des Prés, la Cigogne Blanche et le Milan Royal. Ces observations montrent que le dispositif mis en place permet de préserver les prairies humides durant la phase de reproduction, ce qui offre des habitats favorables à des espèces, souvent classées parmi les espèces protégées. La coopération des agriculteurs, de plus en plus rodés sur la démarche, a été entière, ce qui rend les heures d'observation plus agréables et un comptage plus aisé.

Le défi est relancé pour les années à venir, à vos jumelles !

Projet d'une unité de méthanisation

Une trentaine d'exploitants agricoles avaient répondu à l'invitation de la CODECOM pour la présentation du projet à la salle communale de Baâlon, le 3 décembre 2015.

Daniel Guichard Président de la CODECOM a commencé par présenter l'historique du projet initié en 2008 par un groupe d'agriculteurs.

Jean Pierre Corvisier Vice-Président en charge de l'Environnement, a poursuivi en expliquant que se projet entre dans le cadre du label « Territoire à Énergie Positive Croissance Verte » dont bénéficie le canton de Stenay, avant que le bureau d'étude France Biogaz présente le principe de la méthanisation :

- Fermentation dans une cuve d'effluents agricoles : fumier et lisier complétés par des déchets verts, déchets de cantine et de l'agroalimentaire. Cette fermentation produit un gaz qui sert à faire tourner un moteur qui produit de l'électricité revendu à EDF, le moteur est refroidi avec de l'eau qui chauffée sert de moyen de chauffage à des bâtiments.

La chambre d'agriculture a présenté l'étude de la ressource disponible, résultats de réponses à un questionnaire remplis par les agriculteurs présents, provenant des trois cantons du nord meusien.

L'unité de méthanisation pourrait-être installée sur l'extension de la ZAC des Cailloux. L'eau chaude

produite pourrait alimenter le Lycée, les commerces présents et être un produit d'appel pour de futures implantations commerciales qui trouveraient là une source de chauffage très économique.

Les effluents d'élevage seraient collectés directement chez les agriculteurs. Après fermentation, le digestat serait étendu sur leurs cultures : produit valorisé par la méthanisation. Ce qui pourrait se traduire par un gain de temps et pas mal de gasoil économisé.

Un débat très constructif a eu lieu entre les différents intervenants et les participants à la réunion. De nombreuses questions ont ainsi été posées.

A la fin de la réunion, les exploitants avaient tous les éléments pour faire le choix de continuer ou pas à s'investir dans le projet.

C'est au regard de ces engagements que ce projet pourra avancer. Il restera alors à trouver la structure qui réalisera. Elle pourra se composer de multiples investisseurs : banques, sociétés privées, exploitants agricoles etc.

La mise à disposition du terrain serait la seule implication de la CODECOM dans la société d'exploitation du site.

S'il reste encore beaucoup de chemin à faire, nous avons la volonté d'avancer très vite sur cette réalisation.



Réunion de présentation avec les agriculteurs du territoire



Récupérer et valoriser nos appareils électriques

Les DEEE ou D3E sont les Déchets d'Équipement Électrique ou Électronique.

Tous les appareils électriques et électroniques sont recyclables ; ce sont les appareils qui fonctionnent sur piles, secteur ou batteries quelle que soit leur taille.

Ces déchets contiennent des matériaux polluants et des matériaux valorisables. Il est donc important de les collecter, les dépolluer et les recycler, afin de leur donner une seconde vie et ainsi respecter l'environnement et préserver les ressources naturelles. L'éco-participation que vous payez à l'achat d'un appareil permet le fonctionnement de la filière agréée Eco-systèmes qui doit mener à bien ces actions.

Il existe 4 grandes familles d'appareils :

Les Petits Appareils en Mélange (PAM)

Informatique : disques durs, cartes électroniques, connectiques, unités centrales, imprimantes, scanners, clés USB...

Câbles, multiprises, petit électroménager : entretien, cuisine, salle de bains,

Électronique grand public : appareils photos, GPS, télécommandes, chaînes Hi-Fi, lecteur DVD...),

Téléphonie, loisirs, jouets électriques, outillage de bricolage et de jardinage.

Micro-ondes et minifours, cigarettes électroniques ou tondeuses électriques font partie des PAM



Le Gros Électroménager Hors Froid (GEM Hors Froid)

Ballons d'eau chaude, chaudières électriques, chauffe-eau, cheminées électriques, convecteurs électriques, cuisinières, fours, hottes aspirantes, lave-linge, lave-vaisselle, plaques et tables de cuisson, purificateurs, déshumidificateurs, **radiateurs à bains d'huile**, radiateurs électriques, sèche-linge, essoreuses, ventilateurs.

Les chaudières, chauffe-eau et radiateurs NE VONT PAS dans la benne « Ferraille »



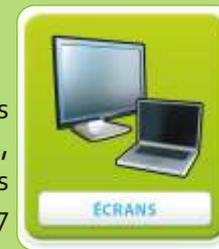
Le Gros Électroménager Froid (GEM Froid)

Caves à vin, climatiseurs de toute taille, congélateurs, réfrigérateurs, **pompe à chaleur**, autres appareils de froid



Les Écrans

Écrans informatiques, liseuses électroniques, minitels, moniteurs, ordinateurs portables, tablettes tactiles (écrans supérieurs à 7 pouces), téléviseurs.



Pour garantir le bon recyclage de votre appareil, il doit être déposé dans un point de collecte garanti Eco-systèmes, en magasin ou en déchetterie. Il sera ensuite transporté vers un centre de traitement afin d'être dépollué et recyclé. Les matières récupérées pourront être réutilisées pour la fabrication de nouveaux produits comme du mobilier de jardin par exemple. En moyenne, 80% du poids d'un appareil recyclé sont valorisables en matières secondaires.

En 2014, environ 54 tonnes de DEEE ont été collectées à la déchetterie de la CODECOM du Pays de Stenay, ce qui représente ainsi 43 tonnes de déchets valorisés en matières secondaires.

Par ailleurs, si votre appareil fonctionne encore, pensez à en faire don à une association qui pourra, au besoin, le remettre en état et le revendre à prix réduit.

Source : eco-systemes.fr

Premier bilan pour les NTP

(Nouveaux Temps Périscolaires)

Après une année de fonctionnement, il est maintenant temps de faire un premier bilan.

Petite rétrospective : il y a maintenant deux ans et demi, la Communauté de Communes a entamé une réflexion sur les nouveaux rythmes scolaires en créant le Comité de Pilotage regroupant les maires des communes d'implantation des écoles, les directeurs(trices) des établissements concernés, les partenaires financiers et institutionnels, les représentants des associations des parents d'élèves et les élus communautaires en charge du périscolaire. Après plusieurs réunions constructives, la Communauté de Communes du Pays de Stenay a validé un fonctionnement qui sera mis en place par l'arrivée d'un directeur.

Rappelons que la Communauté de Communes du Pays de Stenay a préféré gérer les « NTP » et le déclarer auprès de certaines instances, ce qui avait pour conséquence :

- de devoir mettre en place un projet éducatif territorial (visé par l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Protection des Populations - DDCSPP) repère indispensable pour mener à bien la réforme sur notre territoire,
- suivre la législation en vigueur concernant les accueils collectifs de mineurs dont la DDCSPP de la Meuse est le garant,
- de pouvoir demander l'aide du Fond d'amorçage des nouveaux rythmes scolaires,
- de pouvoir prétendre à la prestation de service de la Caisse d'Allocations Familiales,
- à demander des financements pour des actions spécifiques comme l'accompagnement des enfants avec des problématiques de santé, l'investissement sur du matériel, ...

Bilan quantitatif rime avec actif

Rentrée réussie pour les nouveaux temps périscolaires (NTP), c'est ce qui ressort des enfants qui les fréquentent mais également des parents et des partenaires. Cela se traduit par :

- 402 enfants inscrits en fin d'année 2015 soit un peu plus de 80 % de l'effectif scolaire,
- 57 ateliers thématiques par semaine soit 2052 ateliers sur l'année 2014/2015
- 25 animateurs par semaine mais au total ce sont 33 intervenants qui ont œuvré,
- 7 associations impliquées,
- 29 838 h d'heures/enfants réalisées.



Bilan qualitatif sur la bonne voie

Pour cette première année de fonctionnement, la Communauté de Communes du Pays de Stenay a mis en place 5 thèmes, un par période (de vacances à vacances).

Même si cette mise en place a demandé une logistique importante, le fonctionnement a tenu la route et l'accueil des familles a été positif.

Un peu de sport, un peu de nouvelles technologies, un peu de découverte alimentaire, un peu d'environnement et un peu plus de créatif ont fait des séances animées et dynamiques.

Bilan financier : une gratuité payante !

Les Nouveaux Temps Périscolaires ont coûté 100 303 € pour l'année scolaire 2014/2015 soit 249,50 € par enfant pour les 36 semaines de fonctionnement.

- 91,5 % des dépenses sont à affecter à la rémunération des intervenants
- 1,50 % à l'investissement en matériel (essentiellement sportif)
- 7% au fonctionnement : peinture, colle...

Les recettes sont importantes et les partenaires fortement impliqués dans nos démarches. Nous sommes d'ailleurs l'une des seules collectivités dans le département, à proposer qu'un enfant ayant des problèmes de santé et bénéficiant d'une personne

l'aidant dans le quotidien durant le temps scolaire, soit également avec lui durant le périscolaire. L'objectif est d'éviter les discriminations.

Ainsi, la CODECOM est reconnue au niveau départemental!

Concernant les recettes, grâce à une politique de recherche active de financements, nous avons pu atteindre un autofinancement de seulement 25 % du coût global, tout en proposant des activités riches et variées aux enfants.

Les résultats sont là. Continuons dans cette voie pour proposer aux enfants des activités ludiques, créatives et sportives.

Les NTP fêtent le cinéma

Le lundi 14 et le mardi 15 décembre 2015, c'est près de 370 enfants qui se sont donnés rendez-vous dans la nouvelle salle multiculturelle du Canton de Stenay.

La Codecom du Pays de Stenay a voulu offrir aux participants des nouveaux temps périscolaires, un moment de convivialité autour de films d'animation adaptés.

Les enfants des écoles de Laneuville, les Courlis, Albert Toussaint et Mouzay participant aux NTP, accompagnés de leurs animateurs et animatrices, ont tous vécu ce moment avec excitation et enthousiasme.

Une première sortie organisée avec attention car il fallait en 1 h 30 : contrôler les présences, véhiculer les enfants, s'installer dans le cinéma, profiter au maximum et refaire le chemin dans l'autre sens pour que chacun soit de retour à 16 h 30 dans son établissement.

Pour une première sortie, les enfants ont pu profiter de 45 mn de projection dans une salle magnifique, à chaque fois comble.





Quel avenir pour le Pays de Stenay ?

Depuis plusieurs années, les intercommunalités sont l'objet de beaucoup d'attention, en témoignent les différentes lois qui ont été promulguées.

Depuis 2013, le rythme s'est accéléré, notamment avec les Lois pour l'Accès au Logement et l'Urbanisme Rénové (loi ALUR), de Modernisation de l'Action Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (loi MAPTAM) et la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe).

Pour notre Communauté de Communes, ces trois lois ont pour effet de modifier les compétences et la taille minimale des intercommunalités.

Evolution des compétences

D'ici à l'horizon 2020, toutes les Communautés de Communes devront exercer obligatoirement les compétences suivantes, en plus de celles qu'elles exercent déjà :

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
- Gestion des eaux, des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Promotion du Tourisme
- Assainissement (collectif et non collectif)
- Eau
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Collecte des déchets

Pour notre Communauté de Communes, certaines d'entre elles sont d'ores et déjà exercées (Collecte des déchets, Aire d'accueil des gens du voyage et Assainissement non collectif). Les autres prises de compétences feront l'objet d'études et d'analyses afin de mesurer l'impact que cela engendrera sur l'organisation et les finances de la Communauté de Communes.

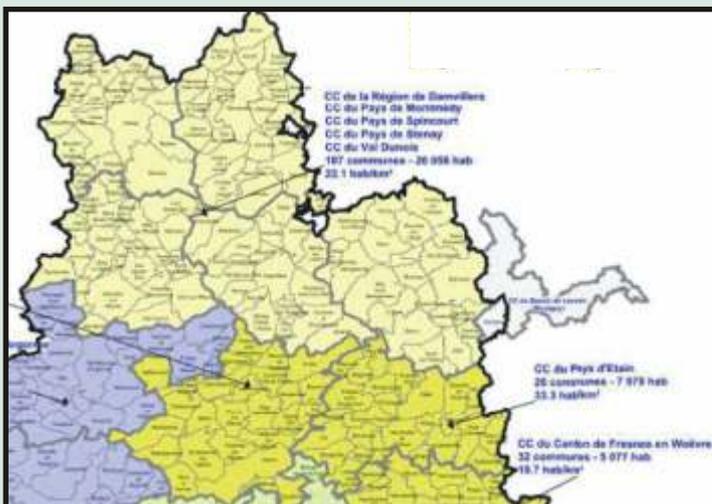
Evolution des périmètres

La loi NOTRe du 7 août 2015 détermine les conditions d'évolution des périmètres des Communautés de Communes, fixant le seuil minimal de population d'une CODECOM à 15 000 habitants. Toutefois, des dérogations sont possibles dans les zones de montagne ou dans les départements dont la densité démographique est inférieure à la densité nationale. Dans ce dernier cas, il faut vérifier si la densité démographique de la CODECOM est inférieure à la moitié de la densité nationale. Ainsi, un calcul est réalisé permettant de déterminer le seuil minimal dans ce département, sans être inférieur à 5 000 habitants.

Le département de la Meuse est dans ce cas. Aussi, le seuil minimal (sauf cas particulier) des CODECOM est de 5 000 habitants.

La Communauté de Communes du Pays de Stenay n'est théoriquement pas concernée par le dispositif de la loi NOTRe. Toutefois, certaines Communautés de Communes proches de nous sont dans l'obligation de fusionner. C'est le cas du Val Dunois, de la Région de Damvillers, du Centre Argonne et de Varennes-Montfaucon.

Ainsi, la CODECOM du Pays de Stenay va devoir envisager une évolution de son périmètre, car ses voisins doivent évoluer.



Vers une fusion des territoires ?

Le Préfet de la Meuse a présenté début octobre 2015 un Schéma proposant la fusion de cinq CODECOM du Nord Meusiens (Pays de Stenay, Val Dunois, Pays de Montmédy, Région de Damvillers et Pays de Spincourt), entraînant la création d'une Communauté de Communes de 26 056 habitants et composée de 107 communes. La nouvelle collectivité sera administrée par un Conseil Communautaire de 133 membres.

Cette gouvernance semble être compliquée à mettre en œuvre. Nos voisins ardennais (la CODECOM de l'Argonne Ardennaise) ont été confrontés à ce même type de problèmes : nombre de délégués important engendrant des réunions longues et du personnel dédié uniquement à la gestion des conseils.... Des solutions peuvent être néanmoins trouvées.

Chaque CODECOM et chaque commune devaient délibérer jusqu'au 15 décembre en faveur ou non de ce projet. Loin de faire l'unanimité sur les cinq

CODECOM, ce projet semble rejeté par une importante majorité sur le territoire du Val Dunois, du Pays de Spincourt et du Pays de Stenay (3 communes pour, 16 communes contre). Sur les cinq CODECOM, seule celle du Pays de Montmédy a voté en faveur du projet à cinq.

Aussi, les élus du Pays de Stenay demandent une fusion uniquement avec le Val Dunois, créant ainsi un EPCI de plus de 10 000 habitants avec des compétences élargies. Toutefois, pour que cela puisse être réalisé, il faut qu'un amendement soit déposé lors de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale et qu'il recueille 2/3 des voix, soit 30 voix sur 44 membres de la commission (Daniel GUICHARD, en tant que Président de la CODECOM, et Stéphane PERRIN, en tant que Conseiller Départemental, siègent au sein de la structure). Autant dire que chaque voix comptera.

Achat solidaire

Association « Les P'tits Paniers de Stenay »

Vous souhaitez acheter frais et local ?

Le Groupement d'Achat Solidaire de Stenay « Les P'tits Paniers » vous donne rendez-vous chaque quinzaine à la Maison Familiale Rurale (MFR) pour réceptionner les commandes passées préalablement sur le site :

<http://www.lesptitspaniersstenay.com/>

Des œufs, du pain, des pâtes, de la farine, des légumes, du fromage de chèvre et de brebis, de la viande de bœuf, etc. Le tout bio et produit à moins de 30 km de Stenay !

Rendez-vous sur notre site pour connaître tous les produits proposés et leurs tarifs.

Les commandes se font directement sur le site Internet, en cliquant sur la rubrique « commande ».

Attention ! La rubrique commande n'est visible que de « J - 10 » à « J - 6 » par rapport à chaque mardi de livraison. En dehors de cette période de 5 jours, il n'y a pas possibilité de commander.

Les P'tits Paniers en bref :

Vente directe du producteur bio local au consommateur

Prochaines livraisons :

8 mars 2016 - 22 mars 2016

5 avril 2016 - 19 avril 2016

3 mai 2016 - 17 mai 2016 - 31 mai 2016

4 juin 2016 - 28 juin 2016

<http://www.lesptitspaniersstenay.com/>



L'intégration de M. Olivier Bertrand au sein de SMD Pépinière d'entreprises

Olivier Bertrand, jeune entrepreneur s'appuie sur SMD Pépinière d'entreprises pour créer et développer sa troisième société dans le domaine de l'incendie et de la sécurité.

M. Bertrand est déjà gérant de deux sociétés sur Longwy, l'une est un centre de formation pour adultes dans le domaine de la sécurité et du secourisme tandis que l'autre s'occupe de la vérification, de la maintenance, de l'installation et de la vente d'organes de sécurité incendie comme les extincteurs, les défibrillateurs, et autres alarmes incendies.

Cette troisième société dont le nom commercial est **materielincendie.fr**, propose de la vente en ligne sur Internet. Il y a une forte motivation pour développer les activités sur les pays frontaliers (Luxembourg, Allemagne, Belgique).

La jeune société dispose, chez SMD Pépinière d'entreprises, d'un atelier de 75 m² qui lui permet d'avoir un lieu de stockage et un bureau pour gérer le volet administratif, ainsi que des services partagés.



Matérielincendie.fr
Chemin des Groseilliers
Quartier Chanzy
55700 STENAY
Téléphone : 03.29.80.38.38
Fax : 09.79.94.42.42.

Une pépinière d'entreprises c'est quoi ?

Les pépinières d'entreprises proposent des locaux, des équipements et des services partagés permettant une réduction de charges, ainsi qu'un accompagnement personnalisé durant le développement de l'activité de l'entreprise.

Le rôle des pépinières d'entreprises est donc de favoriser la réussite des créations d'entreprise en offrant des solutions aux entrepreneurs qui leur permettront de diminuer les obstacles au bon déroulement de leur projet.

En outre, cela permettra à l'entrepreneur de se concentrer sur les tâches importantes de son projet : Le lancement de son activité, et de ne pas se soucier des problèmes de logistiques qui peuvent prendre énormément de temps lors d'une création d'entreprise classique.

SMD pépinière d'entreprises est une structure à vocation généraliste, c'est pourquoi elle accompagne tout type de projet.

Les créations au Pays de Stenay

Programmation Informatique

Perform Management

Sarl Unipersonnel
2 Avenue des Tilleuls 55 700 Stenay

Vente à domicile

Madame Ludivine Loiseau

28 rue Grande 55 700 luzy Saint Martin

Restauration à emporter

Eldio Pizzeria

15 grande rue
55 700 Brouennes
SARL Unipersonnelle

Création Bijoux fantaisie

Madame Jeannin Océane

9 Place Jean Ancel
55 700 Stenay

Couvreur/Travaux de charpente

Monsieur Jean Michel Quinquet

2 Grande Rue
55 700 Cesse

Les reprises d'entreprises au Pays de Stenay

Travaux de menuiserie

FBM SAS

9 Rue Principale
55 700 Autreville Saint Lambert